

ANNONCE TRANSMISE

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée
date d'émission : 22/06/2017 - 17:17

CONTENU DE VOTRE AVIS**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Correspondant : Mlle Clémence VANDELER, Service juridique 222, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr, adresse internet : <http://www.quaibrantly.fr/fr>

Objet du marché : Le marché porte sur des travaux d'agencement de l'espace multimedia du Pavillon des Sessions

Type de marché de travaux :

Lieu d'exécution : Musée du quai Branly - Jacques Chirac, 222, rue de l'Université, 75007 Paris

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent marché porte sur des travaux d'agencement de l'espace multimedia du Pavillon des Sessions.
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché démarre à compter de sa date de notification et s'achève au plus tard à l'issue de la garantie de parfait achèvement des ouvrages.

Le délai d'exécution comprend la période de préparation et le délai d'exécution des travaux. La période de préparation démarre à compter de la notification du marché. La date à partir de laquelle démarrent les travaux est précisée par ordre de service.

Par dérogation à l'article 19 du CCAG-Travaux, le délai prévisionnel d'exécution de l'ensemble des travaux est de 4 semaines d'exécution (hors périodes d'études et de préparation) y compris la pose des équipements techniques par les équipes du musée du quai Branly-Jacques Chirac.

Prestations divisées en lots : non

Date prévisionnelle de commencement des travaux (Marché de travaux) : 01 octobre 2017

Cautionnement et garanties exigés : En application des dispositions de l'article 122 du décret 2016-360, une retenue de garantie sera prélevée sur chacun des versements dus au titulaire, excepté l'avance. Le montant total de cette retenue de garantie est fixé à 5% du montant total du marché, augmenté ou diminué le cas échéant, du montant des avenants.

En application des dispositions de l'article 123 du décret 2016-360, la retenue de garantie pourra être remplacée par le titulaire par une garantie à première demande.

Sauf indication contraire dans l'Acte d'Engagement et lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 (cinquante mille) euro(s) HT, une avance est versée au titulaire.

Le montant de l'avance est égale à 5% du montant forfaitaire initial, toutes taxes comprises

En application de l'article 111 du décret n°2016-360, le remboursement de cette avance s'effectuera dès que le montant cumulé de (s) facture(s) présentée(s) par le titulaire atteindra ou dépassera 70 % du montant forfaitaire toutes taxes comprises. Le remboursement doit-être terminé lorsque ce pourcentage atteint 80 % du montant toutes taxes comprises.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le marché est financé sur le budget de l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile en cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu soit avec un prestataire se présentant en candidat unique s'il présente toutes les qualifications demandées dans le présent avis, soit à un groupement solidaire ou conjoint. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Conformément à l'article 45-V du décret 2016-360, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres

d'un ou plusieurs groupements.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix (50 %)
- Valeur technique - les sous-critères sont indiqués à l'article 5 du règlement de la consultation (40 %)
- Caractéristiques environnementales (10 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 19 juillet 2017 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2017-MQB-02456-MA-00-00

Renseignements complémentaires : Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur: <https://www.marches-publics.gouv.fr/page=entreprise.EntrepriseHome>. Les conditions de remise des candidatures et des offres sont précisées à l'article 4 du règlement de la consultation.

Afin qu'ils puissent prendre la mesure de toutes les contraintes et sujétions induites par l'exécution du marché et établissent leur prix en toute connaissance de cause, les candidats devront obligatoirement visiter le site où seront exécutés les travaux à savoir au :

Musée du Louvre
Pavillon des Sessions
75001 PARIS

Les candidats devront s'inscrire auprès de Madame Catherine DURUEL, Directeur adjoint de la Direction du Patrimoine et des Collections (catherine.duruel@quaibranly.fr). Les visites seront possibles jusque 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Il sera délivré aux candidats, un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site existant.

Critère d'attribution :

Critère n°1 : Prix-noté sur 50 points

Critère n°2 : Valeur technique appréciée à l'aide du mémoire technique (noté sur 40 points) sous décomposée comme suit :

Sous critère 1 : la méthodologie de réalisation et de prise en compte des contraintes : noté sur 20 points

Sous critère 2 : la composition et l'organisation de l'équipe dédiée à l'opération : noté sur 20 points

Critère n°3 : Caractéristiques environnementales : produits et techniques employées : noté sur 10 points

Les différents actes administratifs détachables relatifs à la procédure de passation et à l'attribution du marché peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir avant la signature du contrat dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou publication. La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex-ante volontaire prévu à l'article 34-1 du décret 2016-360 n'a pas été publié au jour et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L551-15 du code de justice administrative à compter de cette publication. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative).

*Instance chargée des procédures de recours : greffe du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04 tél. : 01-44-59-44-00 courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
télécopieur : 01-44-59-46-46 adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac - service juridique 222, rue de l'université 75343 Paris Cedex 07 tél. : 01-56-61-70-47 courriel : marches-publics@quaibranly.fr télécopieur : 01-56-61-71-38 adresse internet : <http://marches.quaibranly.fr>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 juin 2017

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Correspondant : Mlle Clémence Vandeler , Musée du quai Branly-Jacques Chirac, 222, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 43, courriel : marches-publics@quaibranly.fr, adresse internet : <http://www.quaibranly.fr/fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Correspondant : Mlle Clémence Vandeler , Musée du quai Branly-Jacques Chirac, 222, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 43, courriel : marches-publics@quaibranly.fr, adresse internet : <http://www.quaibranly.fr/fr>

► [Télécharger l'avis seul au format PDF](#)

[Télécharger la preuve d'émission](#)

NB : pour accéder à notre outil qui vous permet de lire la preuve d'horodatage, délivrée en format .pep, cliquer sur l'icône GRIS "OUTILS" situé en haut à droite du module, puis télécharger le fichier.

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3142673**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE...

Votre annonce sera publiée comme suit :

MARCHÉS ONLINE

Publication intégrale

Département : 75 - Paris

DONNÉES DE FACTURATION MARCHÉS ONLINE

Pack Marchés Online

[Télécharger au format PDF](#)

[Imprimer](#)

[Fermer cette fenêtre](#)